

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUNG-SUR-BEUVRON

LOIR-ET-CHER – SÉANCE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 23 juillet, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Neung-sur-Beuvron légalement convoqué en date du 16 juillet, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guillaume GIOT, Maire.

<u>ETAIENT PRÉSENTS</u> : 15	GIOT Guillaume, SENTUCQ Virginie, BEAUGRAND Jean-Pierre, ANDREOLETTI Joëlle, BARRÉ Aymeric, BERTHET Sébastien, CHEVRIER Nathalie, LUNEAU Grégory, JUGIEAU Léo, LEYTHIENNE Anne-Sophie, TRUPPA Alexandre, de BODINAT Caroline, METIVIER Mickaël, LELAIT Marielle, CORIOLAND Christine
<u>ETAIT ABSENT</u> : 0	Néant

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Madame Marielle LELAIT est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Affectation des résultats d'exploitation 2019
- Subventions 2020
- Vote des budgets primitifs 2020
- Approbation du règlement intérieur du camping
- Inscription à l'opération circuits patrimoine en Sologne des Etangs.
- Questions diverses et informations

Adoption du compte-rendu de la séance du 9 juillet 2020

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 9 juillet 2020 et demande de l'adopter.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à 15 voix pour.

DÉLIBÉRATION N° D0037_2020 portant affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019 - COMMUNE

Le Maire-Adjoint en charge des finances présente aux membres du Conseil Municipal les affectations de résultats d'exploitation de l'exercice 2019 :

BUDGET COMMUNE :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2019 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 486 213.25 €
(306 867.06 € + 179 346.19 €)

- Un excédent cumulé d'investissement de : 16 869.60 €
(58 262.36 € - 41 392.76 €)
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 25 400 €.

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

- En recettes d'investissement, 300 000 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
Ce qui couvre les 25 400 € de restes à réaliser et constitue une provision pour couvrir les investissements 2020.
- En recettes d'investissement 16 869.60 € au compte 001 le solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
- En recettes de fonctionnement, 186 213.25 € (486 213.25 € - 300 000 €) au compte 002.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2019.

DÉLIBÉRATION N° D0038_2020 portant affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019 – LOGEMENTS SOCIAUX

Le Maire-Adjoint présente aux membres du Conseil Municipal les affectations de résultats d'exploitation de l'exercice 2019 :

BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2019 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 34 070.27 €
(12 674.08 € + 21 396.19 €)
- Un excédent cumulé d'investissement de 42 217.70€
(29 143.33 € + 13 074.37 €)
- Pas de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

- En recettes d'investissement, 42 217.70 € au compte 001 le solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
- En recettes de fonctionnement, 34 070.27 € au compte 002.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2019.

**DÉLIBÉRATION N° D0039_2020 portant affectation des résultats d'exploitation de l'exercice
2019 - CAMPING**

Le Maire-Adjoint présente aux membres du Conseil Municipal les affectations de résultats d'exploitation de l'exercice 2019 :

BUDGET CAMPING :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2019 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 18 822.64 €
(13 905.54 € + 4 917.10 €)
- Un excédent cumulé d'investissement de 8 019.93 € (6 834.88 € + 1 185.05 €)
- Pas de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

- En recettes d'investissement, 8 019.93 € au compte 001 correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
- En recettes de fonctionnement, 18 822.64 € au compte 002 correspondant au solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2019.

**DÉLIBÉRATION N° D0040_2020 portant affectation des résultats d'exploitation de l'exercice
2019 – EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Maire-Adjoint présente aux membres du Conseil Municipal les affectations de résultats d'exploitation de l'exercice 2019 :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2019 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 63 234.32 €
(0 € + 63 234.32 €)
- Un excédent cumulé d'investissement de : 910 285.04 €
(725 039.78€ + 185 245.26 €)
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 509 000 €.
- Des restes à réaliser en recettes d'investissement : 300 000 €.

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

- En recettes d'investissement, 910 285.04 € au compte 001 le solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
- En recettes de fonctionnement, 63 234.32 € au compte 002.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2019.

DÉLIBÉRATION N° D0041_2020 portant affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019 – CHAUFFERIE BOIS

Le Maire-Adjoint présente aux membres du Conseil Municipal les affectations de résultats d'exploitation de l'exercice 2019 :

CHAUFFERIE BOIS :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2019 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 8 459.67 € (-823.98 € + 9 283.65 €)
- Un excédent cumulé d'investissement de : 7 747.47 € (10 114.84 € - 2367.37 €)
- Pas de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

- En recettes d'investissement, 5 000 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Ce qui constitue une provision pour les investissements 2020.
- En recettes d'investissement, 7 747.47 € au compte 001 le solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
- En recettes de fonctionnement 3 459.67 € (8 459.67€ - 5 000 €) au compte 002.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2019.

DÉLIBÉRATION N° D0042_2020 portant SUBVENTIONS 2020

SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2020 selon l'enveloppe globale inscrite au budget 2020 aux associations ayant fourni un dossier complet à la date de la séance du conseil municipal.

Les autres dossiers seront délibérés au fur et à mesure de leur réception.

Le tableau des subventions accordées aux associations pour 2020 est ainsi adopté à 15 voix pour.

La subvention accordée aux sapeurs-pompiers sera délibérée lors du prochain conseil municipal.

Concernant la subvention accordée au Groupe Théâtral Noviodunois, il est précisé que c'est Madame Burgevin qui relance l'Association.

ASSOCIATIONS	MONTANT VOTÉ
ADMR	1 400,00 €
Amicale des Anciens Combattants d'AFN	200,00 €
Comité de Jumelage	800,00 €
Club 3ème âge Bel Automne	800,00 €
La Chorale "A tout bout'de chants"	100,00 €
Société Musicale	5 000,00 €
Association des JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) de Neung	200,00 €
Mille et un partages	200,00 €
Groupe Théâtral Noviodunois	200,00 €
Association des Conciliateurs de Justice	150,00 €
Association Fondation Sologne (0.08 € par habitant)	100,00 €
BTP CFA	420,00 €
CFA Chambre des Métiers (80 € par apprentis)	400,00 €
Sologne Nature Environnement	150,00 €
TOTAL	10 120,00 €

DÉLIBÉRATION N° D0043_2020 portant VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget de la commune, comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 1 460 598,33 €
- Recettes de fonctionnement : 1 460 598,33 €

La Société CITÉOS a été contactée pour la location des illuminations de Noël mais la commune n'a pas de retour à ce jour.

Le broyage des prairies municipales et accotements est réalisé en sous-traitance pour le moment dans l'attente du recrutement d'un nouvel agent.

Monsieur le Maire souhaite que les élus suivent des formations en lien avec leurs attributions : un budget est dédié à cet effet

Section d'investissement :

- Dépenses de fonctionnement : 668 804,34 €
- Recettes de fonctionnement : 668 804,34 €

L'Adjointe en charge des finances évoque les principaux investissements pour 2020 :

- Il faut envisager l'acquisition d'outillages techniques pour l'entretien d'espaces publics et de voiries (debroussailleuse, coupe-fil, ...).
- Travaux de toiture à l'école élémentaire et changement de fenêtres du couloir de l'école maternelle.
- Réfection de la toiture de la salle du secours catholique
- Travaux de mise aux normes du paratonnerre de l'église et réparation des battants sur les deux petites cloches.
- Quelques travaux d'entretien de deux bureaux de la mairie. Pour les futurs travaux d'aménagement de la mairie et notamment l'accessibilité PMR, la commune se fera aider par un cabinet de maîtrise d'œuvre en vue d'une demande de financement DETR.
- Aménagement de la Place Charles Quenet et des espaces publics. Une révision de l'esquisse sera proposée aux élus. Une réunion sera organisée courant septembre pour présenter le projet final aux commerçants et riverains de la place. Un bloc sanitaire sera installé à côté de la Poste. Les actuels sanitaires publics seront condamnés.
- La réhabilitation de la liaison entre le Domaine de Villemorant et l'étang de Beaumont (Allée Royale) sera effectuée en deux tronçons de 250 mètres linéaires, les plus détériorés.
- Deux caméras supplémentaires seront installées aux abords de la mairie et des commerces et au quartier des Gouédières.

- La reprise des sépultures au cimetière. Des devis incomplets ont été reçus. Il faut relancer les entreprises de pompes funèbres pour obtenir de nouveaux devis plus précis.

DÉLIBÉRATION N° D0044_2020 portant VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOGEMENTS SOCIAUX 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget des logements sociaux, comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 43 320,67 €
- Recettes de fonctionnement : 43 320,67 €

Section d'investissement :

- Dépenses de fonctionnement : 59 418,52 €
- Recettes de fonctionnement : 59 418,52 €

Madame Andreoletti, Adjointe en charge des finances informe le conseil municipal qu'elle a procédé à des relances concernant les impayés de loyers. Il faut envisager plus d'investissements sur ce budget.

DÉLIBÉRATION N° D0045_2020 portant VOTE DU BUDGET PRIMITIF CAMPING 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget du camping, comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 43 322,64 €
- Recettes de fonctionnement : 43 322,64 €

Section d'investissement :

- Dépenses de fonctionnement : 11 678,96 €
- Recettes de fonctionnement : 11 678,96 €

Monsieur Aymeric Barré, Adjoint en charge du tourisme, évoque les principales dépenses réalisées pour permettre la réouverture du camping. Il faudra envisager des travaux sur la maison d'habitation jouxtant le camping durant l'exercice 2021.

Madame Marielle Lelait, conseillère municipale, a contacté l'agence régionale de développement économique de la Région Centre Val de Loire Dev'Up dont la finalité est le soutien aux territoires. Une visite est prévue le 4 août prochain pour un pré-diagnostic du développement économique du camping. Dev'Up est en lien avec un cabinet d'experts et se charge également des dossiers de subventions. Cette intervention est entièrement gratuite. Un retour sera évoqué lors du prochain conseil municipal du 10 septembre.

**DÉLIBÉRATION N° D0046_2020 portant VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ET
ASSAINISSEMENT 2020**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget eau et assainissement, comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 179 951,37 €
- Recettes de fonctionnement : 179 951,37 €

Section d'investissement :

- Dépenses de fonctionnement : 1 756 301,48 €
- Recettes de fonctionnement : 1 756 301,48 €

L'Adjointe en charge des finances évoque les principaux investissements pour 2020 :

- Continuité des travaux de reconstruction de la nouvelle station d'épuration.
- L'étude patrimoniale des réseaux d'eau potable. La gestion patrimoniale consiste également à envisager l'interconnexion avec la commune de Montrieux en Sologne en cas de défaillance du château d'eau et du forage, la modélisation du prix de l'eau, la priorisation des travaux à effectuer... Il est rappelé que les travaux sur les réseaux n'ouvrent pas droit à ce jour à des financements par l'Agence de l'Eau.

**DÉLIBÉRATION N° D0047_2020 portant VOTE DU BUDGET PRIMITIF CHAUFFERIE
BOIS 2020**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget chaufferie bois, comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 43 454,97 €
- Recettes de fonctionnement : 43 454,97 €

Section d'investissement :

- Dépenses de fonctionnement : 32 367,44 €
- Recettes de fonctionnement : 32 367,44 €

**DÉLIBÉRATION N° D0048_2020 portant APPROBATION DU RÈGLEMENT
INTÉRIEUR DU CAMPING**

Après examen du règlement intérieur du camping municipal de La Varenne, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'adopter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement intérieur du camping à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° D0049_2020 portant INSCRIPTION A L'OPERATION CIRCUITS
PATRIMOINE EN SOLOGNE DES ÉTANGS**

Depuis 5 ans, la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs a entrepris des opérations pour la mise en valeur du patrimoine de nos villages.

- 2016 : Lancement d'un inventaire du patrimoine en partenariat avec le GRAHS « Groupement Archéologique et Historique de Sologne »
- Été 2016 : Conception du livret touristique « Les 55 incontournables de la Sologne des Etangs »
- Novembre 2018 : Lancement du marché « Création de circuits Patrimoine en Sologne des Etangs » comprenant la création d'une application de découverte ludique et la fabrication et pose d'une signalétique de découverte

Ce marché lancé en procédure adaptée et attribué à l'entreprise Atelier Nature (71) lors du Conseil communautaire du 14 décembre 2018 comprenait 2 phases :

- Une tranche ferme réalisée en 2019
Communes concernées : Dhuizon, La Ferté-Beauharnais, Millançay, Saint-Viâtre, Villeny
- Une tranche conditionnelle pour l'année 2020
Communes concernées : La Marolle-en-Sologne, Marcilly-en-Gault, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Vernou-en-Sologne, Veilleins, Yvoy-Le-Marron

L'objectif est de proposer une offre à destination des touristes et habitants du territoire qui permette via la création de CIRCUITS PATRIMOINE de découvrir les richesses des villages.

La première tranche des travaux, a permis d'inaugurer, le 7 juillet 2019, lors de la Fête de la Renaissance, la création de la nouvelle application mobile - Explor'Games « Gustave et le Mystérieux pendentif ».

Ce jeu de piste numérique et collaboratif en pleine nature, invite le visiteur à relever à plusieurs des défis et énigmes lancés par des personnages et à retrouver les QR codes cachés le long du parcours pour gagner un maximum de points.

A ce jour, les communes de Dhuizon, La Ferté-Beauharnais, Millançay, Saint-Viâtre et Villeny sont pourvues d'un circuit.

Pour poursuivre le travail entrepris et conformément au marché initial, les communes avoisinantes de la Sologne des Etangs peuvent venir se greffer au projet.

Ainsi, il est demandé à la mairie de Neung-sur-Beuvron de bien vouloir se prononcer sur son intégration à la phase conditionnelle du projet et ainsi bénéficier de la mise en place d'un circuit en 2020.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'INSCRIRE la commune au sein de la phase conditionnelle du projet

DESIGNE Mme Nathalie CHEVRIER référente de l'opération au sein de la commune.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. INFORMATIONS :

- Dans le cadre de la formation professionnelle des militaires de la Gendarmerie et plus particulièrement de ceux affectés au Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (PSIG) de Romorantin, la commune a reçu une demande de mise à disposition des locaux de l'ancienne maison de retraite située rue du 11 novembre afin de permettre la réalisation d'instructions et d'exercices d'intervention professionnelle. Il pourrait être envisagé en parallèle une intervention au collège Louis Pergaud. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette requête.
- Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 10 septembre 2020.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

- En qualité de Chef de Centre de Secours, Monsieur Métivier demande que lui soit communiqué les numéros de téléphone du Maire et des Adjointes.
- Par arrêté préfectoral du 10 juillet 2020, l'arrosage des terrains de sport est interdit.

Délibéré en séance, les jours et an susdits. La séance est levée à 20h35.